

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08153

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : MOUZOUNI FAKHREDDINE

Date de naissance : 17/10/1968

Adresse : 32, RUE EL BANAFSAJ. APT 30 - MRS SULTAN

BEN JDA - CASABLANCA

Tél. : 0666243574 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR TAWFIK JELLAL  
OPHTHALMOLOGISTE  
24, Rue Baghdad  
Tél. : 05.22.20.94.31 - Casablanca

Date de consultation : 21/08/2023

Nom et prénom du malade : M. MOUNZOUNI FAKHREDDINE Age : .....

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 21/08/2023

Signature de l'adhérent(e) : .....

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/08/2023			3000,00	<i>DR. TAFI FINA 24/08/2023 DENTISTE 24/08/2023 BAGHDAD Casablanca</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>ENCE Opticien 50 Rue de TAIA (EX Poincaré) Tél: 27.12.21 CASABLANCA</i>	29/08/2023	<i>VUE Opticien 50 Rue de TAIA (EX Poincaré) 27.12.21 CASABLANCA</i>

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS
FIN D'EXECUTION				
Coefficient des Travaux				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
COEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



## Lunette de Vue et Solaires Lentilles de Contact

0005165



Casablanca, le 22 octobre 2023

M.F. FAKHREDDINE Mousaoui Doit

N° de nomenclature correspondant	Vision de Loin O.D. O.G.	Vision de Pres O.D. O.G.	Double Foyer O.D. 428 O.G. 428	Docteur DJELAL TAWFIK
----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Qté	FOURNITURES	Prix	Montant
1	Montures:		1000-
2	Verres: progressifs diagoniques 48 mm Anti-reflets		2800-
			
	TOTAL		3800-
La présente facture est arrêtée à la somme de:			

La présente facture est arrêtée à la somme de:

La présente facture est arrêtée à la somme de:  
Tous Mille huit cent Dhs.

## **50.Rue de Tata (ex. rue Poincaré) - Casablanca**

Tél/Fax : 05 22 27 12 21

R.C : Casa 183294 - Patente N°33201677

ICE : 001627142000018

50 زنقة طاطا سابقا زنقة بوانكاري - الدار البيضاء

الهاتف-الفاكس: 05.22.27.12.21

السجل التجاري البيضاء: 183294 - الضريبة: 33201677

اقرئ التعبارات الممكّنة

**Docteur Tawfik Jellal**

**Ophthalmologiste**

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris  
Ex Résident de l'Institut du glaucome de la  
Fondation de l'hôpital Saint-Joseph à Paris.  
Membre de l'Institut Européen du Glaucome

**MALADIE ET CHIRURGIE DES YEUX**

\* Angiographie

\* Laser \* Lentilles de contact

\* Champ Visuel Automatisé

**Agrée pour permis de conduire**

Casablanca Le : 24/08/2023



**الدكتور توفيق جلال**

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية - علاج بالليزر

المجال البصري الآلي

العدسات اللاصقة

N° Fakhereddine Rouzani

Veuu + mmfrc. Veuu progrès - Antirétinopatuv

V<sub>L</sub> { 09 + 0,50  
09 + 0,50

SCIENCE  
**VUE** Opticien  
50, Rue de TATA (Ex Poincaré)  
Tél : 27 12.21 CASABLANCA

V<sub>P</sub> add + 2,50

Jan b 2 years  
Siccoprotect

DR. TAWFIK JELLAL  
OPHTHALMOLOGISTE  
24, Rue Bagdad - Casablanca  
Tél.: 05.22.20.94.31 - Urgence : 212(0)6 61 14 77 24

24 Rue Bagdad ( Angle Rue d'Agadir et Mustapha El Maâni) 1er étage - Casablanca

Tél : 05 22 20 94 31 - Urgence : 212(0)6 61 14 77 24 E-mail : tawfikjellal@hotmail.fr

24 زنقة بغداد (زاوية زنقة أكادير و مصطفى المعاني) الطابق الأول - الدار البيضاء / الهاتف : 05.22.20.94.31